PLAN LOCAL D'URBANISME

SAVIGNY



RÉUNION DE CONCERTATION SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

19 NOVEMBRE 2015

INTRODUCTION

OBJECTIFS DE LA RÉUNION

1/ PRÉSENTATION DES INTERVENANTS

2/ QU'EST-CE QUE LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ? - QUELLE EST LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PLU ?

- QUELLE EST LA PROCÉDURE ?

- QUEL EST LE CONTENU D'UN PLU ?

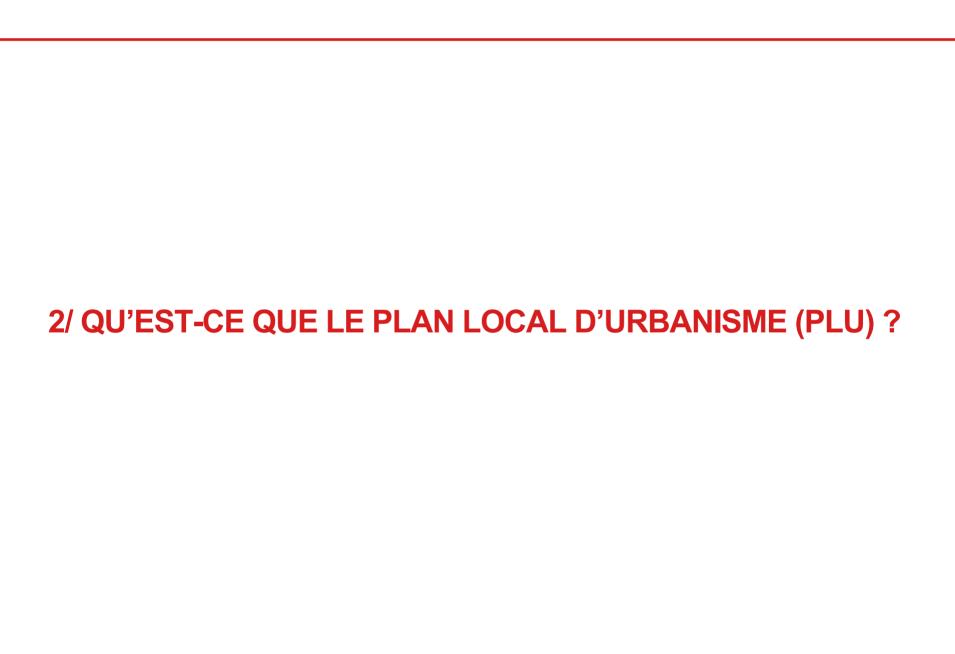
3/ PRÉSENTATION DES PREMIERS ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

4/ ÉCHANGES / DÉBAT

1/ PRÉSENTATION DES INTERVENANTS EN CHARGE DU PLU

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE (URBANISTE, ARCHITECTE, PAYSAGISTE, ENVIRONNEMENTALISTE, INGÉNIEUR HYDRAULIQUE, AVOCAT...)





QU'EST-CE QUE LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ?

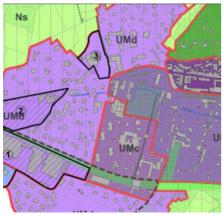
PLU = un document définissant pour les 10 à 15 ans à venir le projet global d'aménagement du territoire communal (voté en conseil municipal)

OBJECTIF DU PLU = ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS DU CADRE DE VIE / CADRE BÂTI DANS UNE LOGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (INTÉRÊT GÉNÉRAL)



LE PLU ÉTABLIT :

- LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT DE LA COMMUNE
- LA RÉGLEMENTATION LOCALE QUE DEVRONT RESPECTER LES AUTORISATIONS D'URBANISME (PERMIS DE CONSTRUIRE, PERMIS DE DÉMOLIR, PERMIS D'AMÉNAGER, DÉCLARATIONS PRÉALABLES...).



L ARTICULE:

- UNE VISION À LONG TERME POUR DESSINER LE TERRITOIRE SAVIGNERAND DE DEMAIN (HORIZON 2027)
- LA GESTION AU QUOTIDIEN DES ACTES CONTRIBUANT AU CADRE DE VIE (CONSTRUCTIONS NEUVES, RÉHABILITATIONS, RÉALISATION DE PLACES DE PARKING, CRÉATION D'ESPACES VERTS, ETC.).

POURQUOI RÉVISER LE PLU MAINTENANT?

DEPUIS 2007, FORTES ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES & RÉGLEMENTAIRES À L'ÉCHELLE NATIONALE :

- LOI POUR L'ACCÉLÉRATION DES PROGRAMMES DE CONSTRUCTION (2009)
 LOI D'ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT (2010)
- => Grenelle de l'Environnement
- LOI DE MODERNISATION DE L'AGRICULTURE (2010)
- LOI DE MOBILISATION DU FONCIER PUBLIC EN FAVEUR DU LOGEMENT (2013)
- LOI POUR L'ACCÈS AU LOGEMENT ET UN URBANISME RÉNOVÉ (2014)
- LOI D'AVENIR POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET LA FORÊT (2014)
- LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (2015)
- ... PROCHAINES LOIS SUR LA BIODIVERSITÉ, LA CRÉATION ARCHITECTURALE...

+ DE NOUVEAUX DOCUMENTS RÈGLEMENTAIRES LOCAUX :

- SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU GENEVOIS SCOT 2014-2024 (2013)
- PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2013-2019 (2013)
- SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE (2014)...

=> MISE EN COMPATIBILITÉ OBLIGATOIRE DU PLU POUR INTÉGRER DE NOUVEAUX ENJEUX & OBJECTIFS:

- PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT RENFORCÉE
- PRÉSERVATION DES TERRES AGRICOLES ET NATURELLES,
- AMÉLIORATION DES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DES BÂTIMENTS,
- MIXITÉ SOCIALE,
- LIMITATION DES CONSOMMATIONS FONCIÈRES POUR L'URBANISATION, ETC.

LE PLU DOIT RESPECTER DES PRINCIPES GÉNÉRAUX

ARTICLE L.110 CODE DE L'URBANISME

- AMÉNAGER LE CADRE DE VIE
- Assurer aux populations habitat, emploi, services et transports
- GÉRER LE SOL DE FAÇON ÉCONOME
- RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE
- ECONOMISER LES RESSOURCES FOSSILES
- Assurer la protection des milieux naturels et des paysages
- ASSURER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA SALUBRITÉ PUBLIQUES
- Promouvoir l'équilibre entre populations urbaines et rurales
- RATIONALISER LA DEMANDE EN DÉPLACEMENTS
- LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

ARTICLE L.121-1 CODE DE L'URBANISME

- L'ÉQUILIBRE ENTRE DÉVELOPPEMENT URBAIN/RURAL ET L'UTILISATION ÉCONOME DE L'ESPACE ET LA SAUVEGARDE DES ESPACES URBAINS, DU PATRIMOINE BÂTI REMARQUABLE, LES BESOINS EN MATIÈRE DE MOBILITÉ
- La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;
- La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat ;
- LA RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE, PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES, LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES LA PRÉVENTION DES RISQUES ET DES POLLUTIONS.

LE PLU DOIT RESPECTER DES PRINCIPES GÉNÉRAUX

Dispositions particulières aux zones de Montagne (art. L145-1 à L.145-13 du CU)

- PROTECTION DES TERRES AGRICOLES
- Préservation des espaces, paysages & milieux caractéristiques
- PRINCIPE D'URBANISATION EN CONTINUITÉ

+ LÉGISLATIONS DIVERSES

- LOI SUR L'EAU
- LOI RELATIVE À LA PROTECTION DE LA NATURE
- Loi relative à l'agriculture
- LOI PAYSAGE
- Loi sur le bruit
- Lois relatives à la prévention des risques naturels et technologiques
- Loi sur l'accessibilité
- LOIS RELATIVES AUX DÉPLACEMENTS ET AU TRANSPORT.

LE PLU DOIT RESPECTER UN CADRE RÉGLEMENTAIRE NATIONAL & LOCAL

LOI MONTAGNE
SDAGE RHÔNE MÉDITERRANÉE
SAGE VALLÉE DES USSES
SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES CARRIÈRES
DIRECTIVES PAYSAGÈRES DU SALÈVE

SRCE SRCAE

CONTRAT RIVIÈRE
PROJET D'AGGLOMÉRATION
FRANCO-VALDO-GENEVOIS
PROJET DE TERRITOIRE 2015-2030

COMPATIBILITÉ

PRISE EN COMPTE

SCOT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS 2014-2024

PLH 2013-2019 (PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT)

PGD (PLAN GLOBAL DE DÉPLACEMENTS)

PLAN LOCAL D'URBANISME

(SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE ANNEXÉES)

AUTORISATIONS D'URBANISME

(PERMIS DE CONSTRUIRE, PERMIS D'AMÉNAGER, PERMIS DE DÉMOLIR, DÉCLARATIONS PRÉALABLES...)

QUELLE EST LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PLU?

4 GRANDES ÉTAPES

ETAPE 1

ÉLABORATION D'UN DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

ETAPE 2

DÉFINITION
D'UN PROJET
D'AMÉNAGEMENT ET
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLES
(PADD)

ETAPE 3

TRADUCTION DU PADD EN RÈGLES JURIDIQUES

EXEMPLE:

- HAUTEUR MAXIMALE DES CONSTRUCTIONS
- PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES À ATTEINDRE...

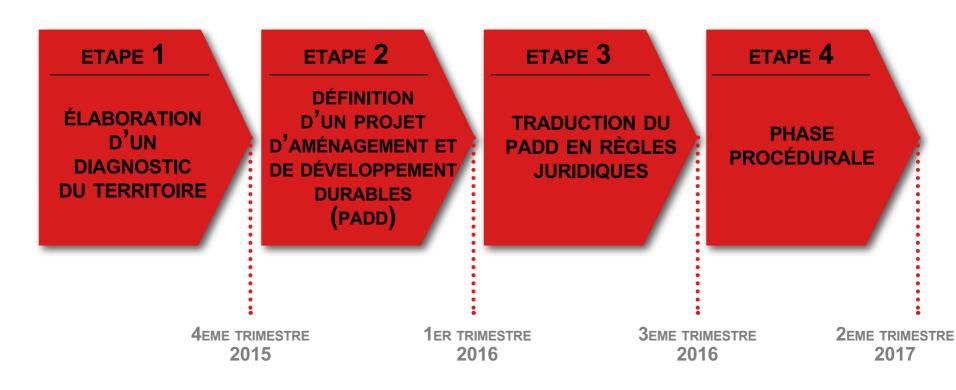
ETAPE 4

PHASE PROCÉDURALE

- P RECUEIL DES AVIS
 DE DIFFÉRENTES
 INSTITUTIONS (CONSEIL
 DÉPARTEMENTAL 74,
 CHAMBRE
 D'AGRICULTURE...
- «ENQUÊTE PUBLIQUE» (=REMARQUES DES CITOYENS)...

QUELLE EST LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PLU?





CONCERTATION & INFORMATION EN CONTINU DES HABITANTS

QUEL EST LE CONTENU DU PLU?

RAPPORT DE PRÉSENTATION

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

JUSTIFICATIONS DES

EVALUATION DES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROJET, OBJECTIFS

& ORIENTATIONS
GÉNÉRALES
D'AMÉNAGEMENT
(ÉCHELLE COMMUNALE)



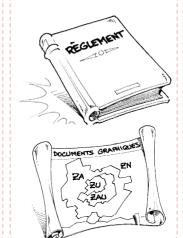
ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET PROGRAMMATION

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT SECTORIELLES OU THÉMATIQUES



RÈGLEMENT

Règlement écrit & Graphique



ANNEXES

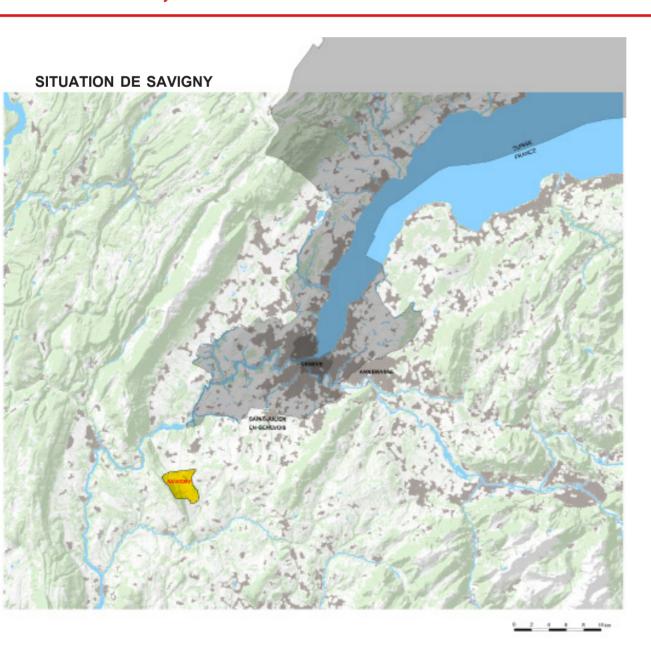
SERVITUDES D'UTILITÉ
PUBLIQUE

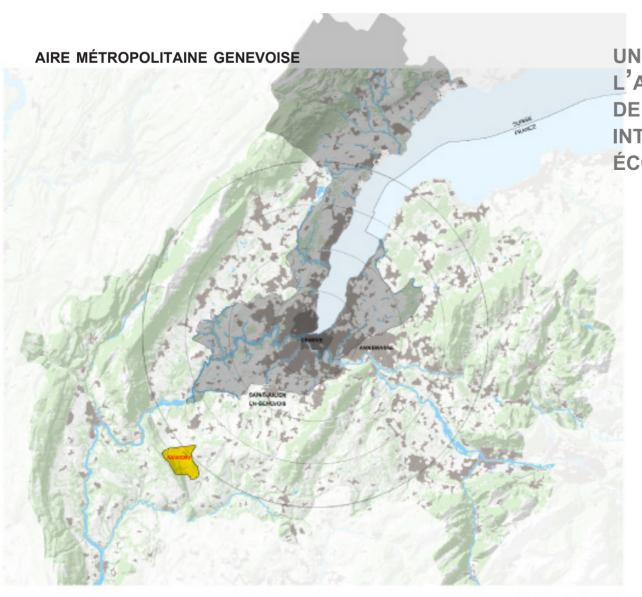
LISTE DES LOTISSEMENTS

SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT, ZONAGE DES EAUX PLUVIALES...

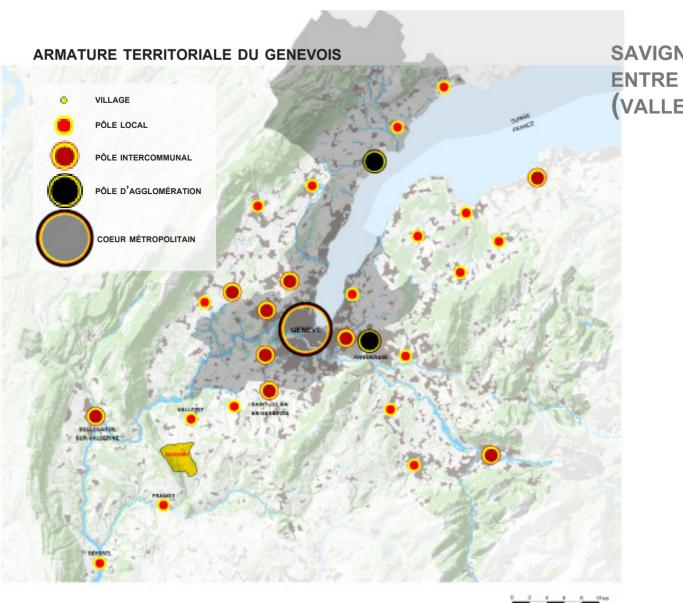
+ UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU DOCUMENT D'URBANISME



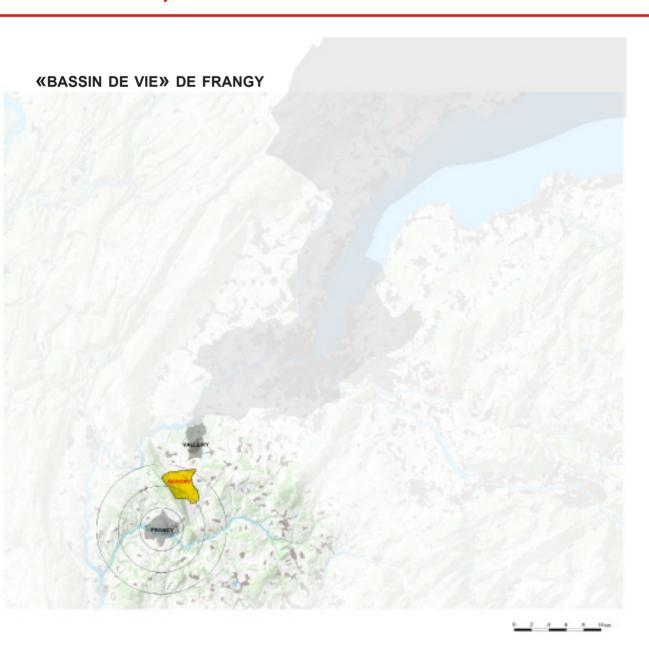




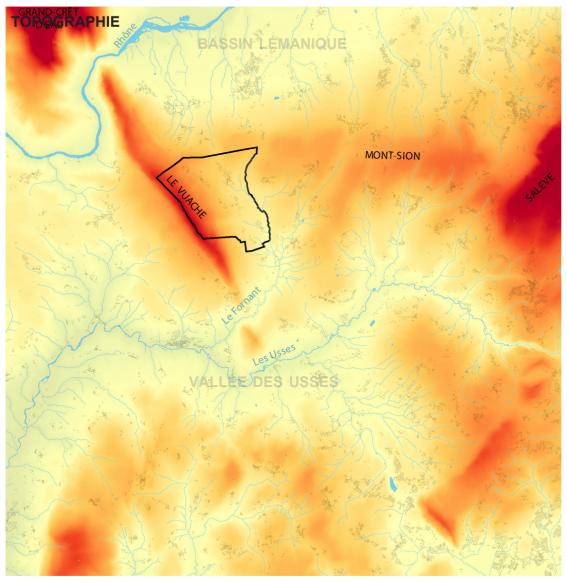
UNE COMMUNE DANS L'AIRE D'ATRACTIVITÉ DE GENÈVE (MÉTROPOLE INTERNATIONALE, CAPITALE ÉCONOMIQUE)



SAVIGNY, UN VILLAGE ENTRE DEUX PÔLES LOCAUX (VALLEIRY ET FRANGY)



UN TERRITOIRE-BASCULE ENTRE LE BASSIN LÉMANIQUE ET LA VALLÉE DES USSES

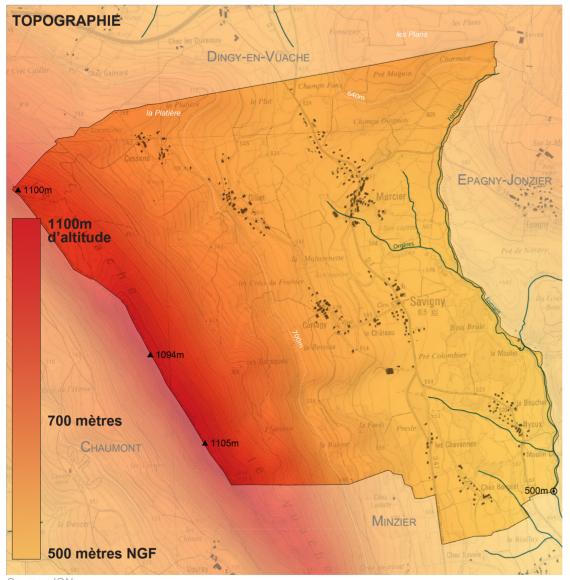


UNE COMMUNE EN CONFINS DE PLUSIEURS RELIEFS :

- LA MONTAGNE DU VUACHE
- LES COLLINES DU MONT SION

UNE COMMUNE TOURNÉE VERS LE BASSIN VERSANT DE LA VALLÉE DES USSES

UNE COMMUNE «DUALE» EN TERME DE TOPOGRAPHIE



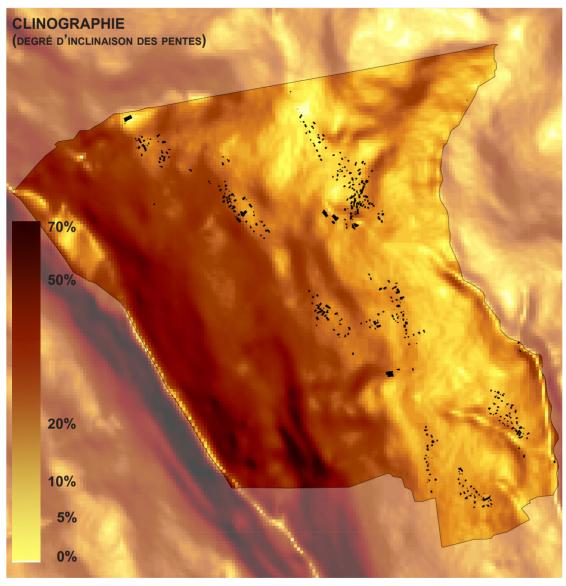
UN RELIEF TRÈS PRONONCÉ SUR LE TIERS OUEST DE LA COMMUNE, AVEC UNE LIGNE DE CRÊTE DU VUACHE À 1100 MÈTRES D'ALTITUDE.

AU NORD: UNE SUCCESSION DE COLLINES EN PROLONGEMENT DU MONT SION ET DU SALÈVE

LE QUART SUD-EST = UN VALLON EN PENTE DOUCE (500M-700M D'ALTITUDE)

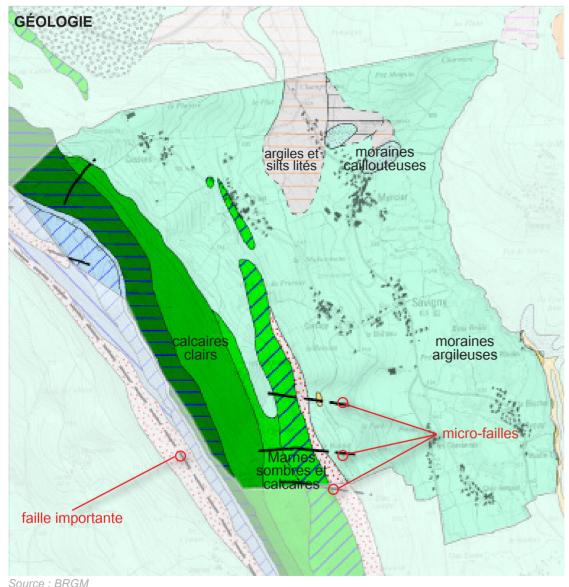
Source: IGN

UNE COMMUNE «DUALE» EN TERME DE TOPOGRAPHIE



DES HAMEAUX ÉPARSES INSTALLÉS SUR LES COTEAUX OU EN SECTEUR DE PIÉMONT

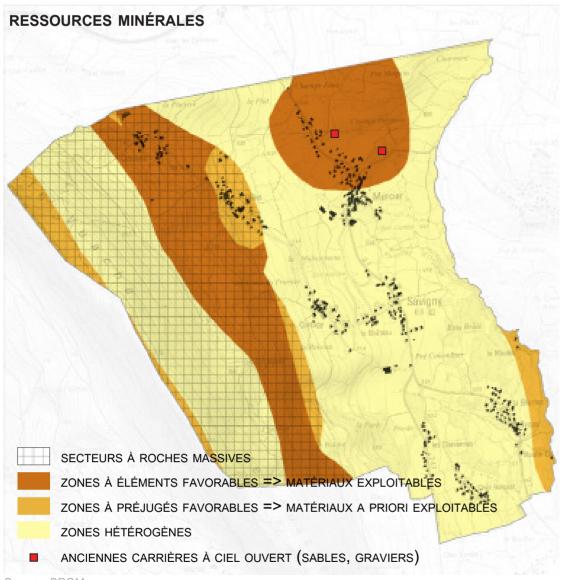
UNE COMMUNE «DUALE» EN TERME DE GÉOLOGIE



- VUACHE = COUCHES CALCAIRES (ANFRACTUOSITÉ POTENTIELLE)
- => RISQUE DE CHUTE DE PIERRES
- VALLON = MORAINES ARGILEUSES (SOLS IMPERMÉABLES)
- => SECTEUR D'APPARITION DES RÉSURGENCES (SOURCES, RUISSEAUX...)
- PROXIMITÉ DE LA FAILLE DU VUACHE
- => SISMICITÉ MODÉRÉE DE NIVEAU 3 (RÈGLES SPÉCIFIQUES DE CONSTRUCTION PARASISMIQUE)

urce: BRGM 21

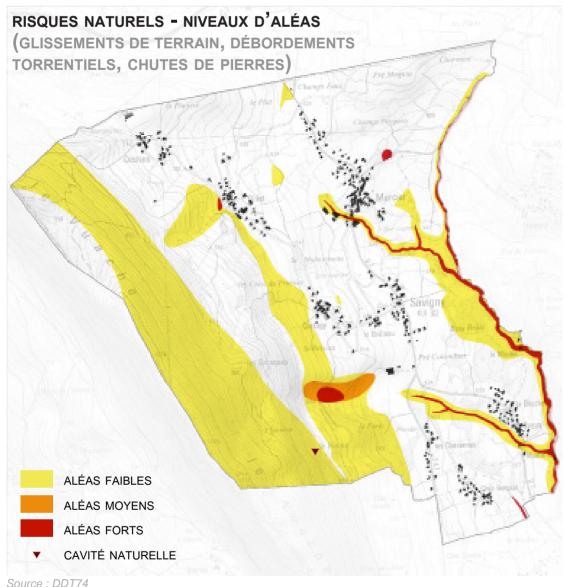
UNE COMMUNE «DUALE» EN TERME DE GÉOLOGIE



LE PIED DU VUACHE ET LES
HAUTEURS DE MURCIER =
DES SECTEURS PRÉSENTANT
DES INTÉRÊTS PARTICULIERS
DANS L'EXPLOITABILITÉ DES
RESSOURCES MINÉRALES
(ALLUVIONS, ROCHES
MASSIVES)

Source: BRGM

UNE COMMUNE «DUALE» EN TERME DE RISQUES NATURELS

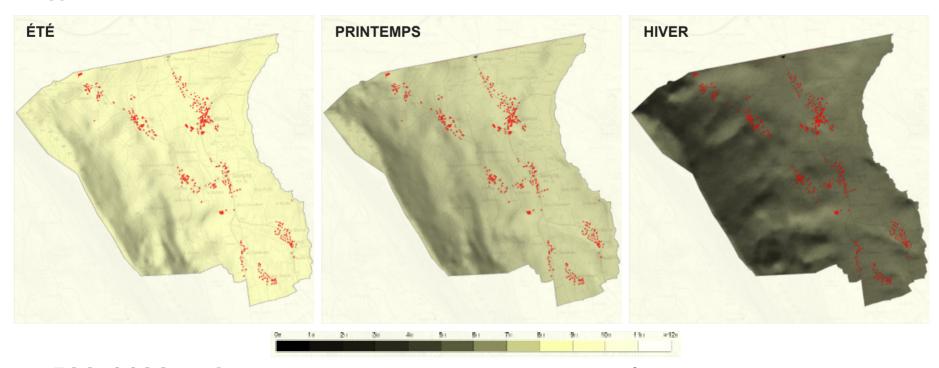


- UNE **POPULATION** GLOBALEMENT PEU EXPOSÉE AUX RISQUES MAIS VIGILANCE À **CONSERVER** CONCERNANT LES **PENTES** SURPLOMBANT LES HAMEAUX D'OLLIET ET CORTAGY (GLISSEMENTS DE **TERRAIN** POTENTIELS)
- LES BAS DE MURCIER ET DE NYOUX = RISQUES DE CRUE TORRENTIELLE DES COURS D'EAU
- SECTEURS BÂTIS = ALÉAS FAIBLES DE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

Source : DD174 2

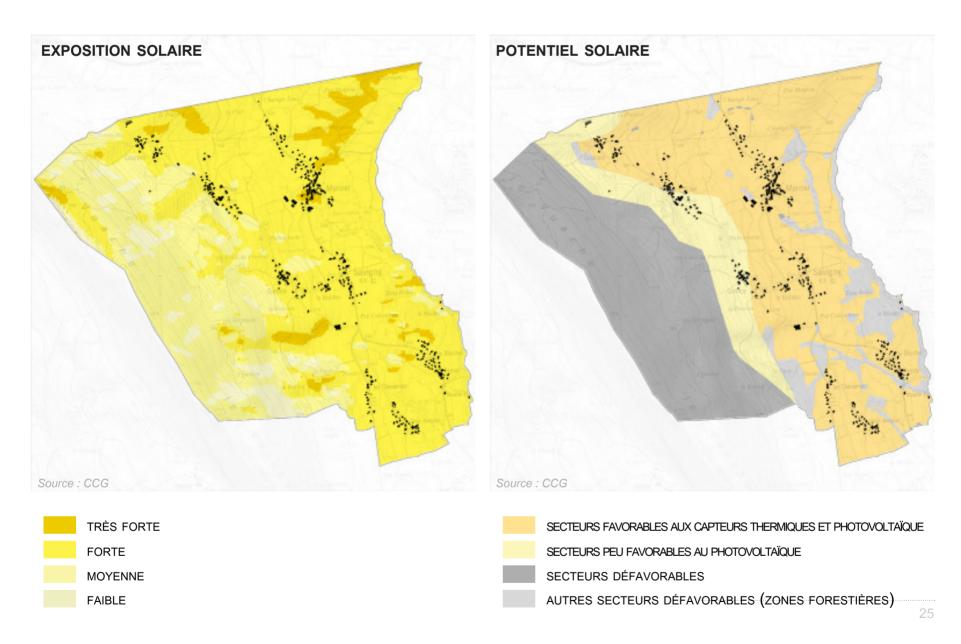
UNE COMMUNE «DUALE» EN TERME DE CLIMAT / ÉNERGIE

ENSOLEILLEMENT

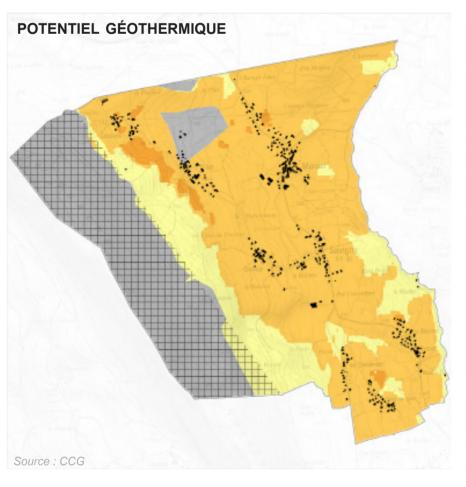


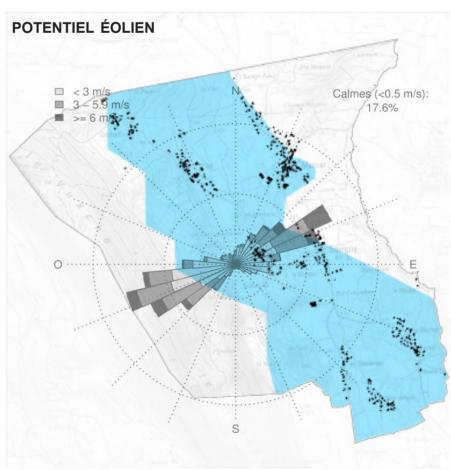
- 500-1100m d'altitude => climat montagnard (hiver froid, été chaud, nuit fraiche)
- 1700 h d'ensoleillement environ (fortes disparités : 50h en décembre, 285h en juillet) + ombres portées du vuache.
- EXPOSITION GLOBALEMENT SUD-EST DU TERRITOIRE
- PRÉCIPITATIONS SOUTENUES (110 à 120 JOURS DE PRÉCIPITATION), 15 JOURS D'ENNEIGEMENT

UNE COMMUNE «DUALE» EN TERME DE CLIMAT / ÉNERGIE



UNE COMMUNE «DUALE» EN TERME DE CLIMAT / ÉNERGIE





ZONES FAVORABLES - GÉOTHERMIE PROFONDE (500-5000M)

ZONES FAVORABLES - GÉOTHERMIE PEU PROFONDE (50-250M)

ZONES POTENTIELLEMENT EXPLOITABLES (GÉOTHERMIE PEU PROFONDE)

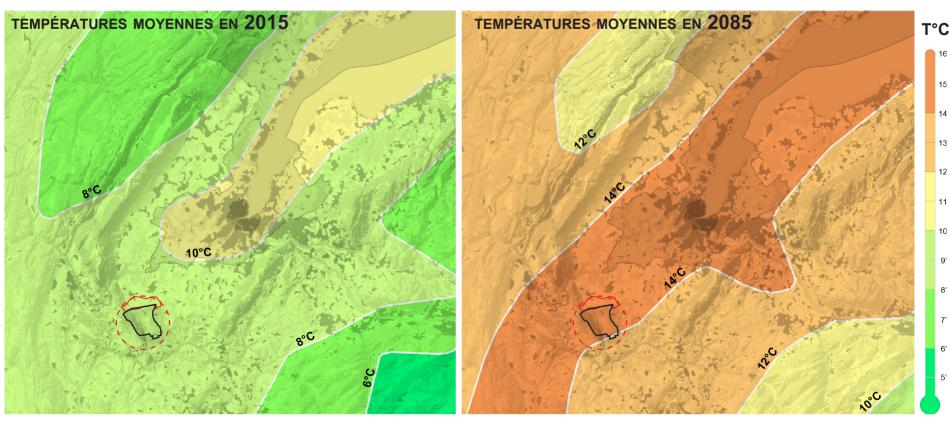
ZONES PEU EXPLOITABLES (ESPACES BOISÉS)

UN COULOIR ÉOLIEN DONT L'ORIENTATION EST INVERSE À L'EXPOSITION AUX VENTS DOMINANTS

ZONES FAVORABLES - EXPOSITION AUX VENTS

ZONES DÉFAVORABLES OU NON EXPLOITABLES (GEOTH. PEU PROFONDE)

UN RÉCHAUFFEMENT DU CLIMAT ACCENTUÉ PAR L'EFFET «COULOIR RHODANIEN»

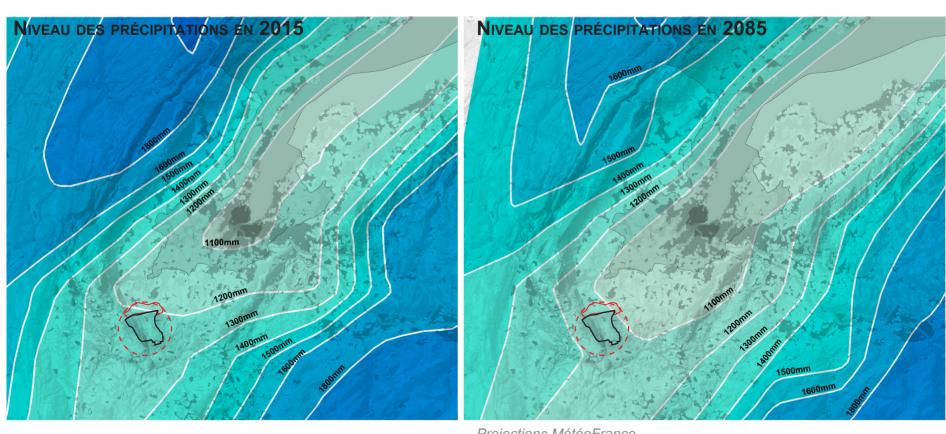


ENTRE 1962 ET AUJOURD'HUI: +2°C

Projections MétéoFrance Scénario sans politique de changement climatique

2015-2085: +4,5° à 5,0°C

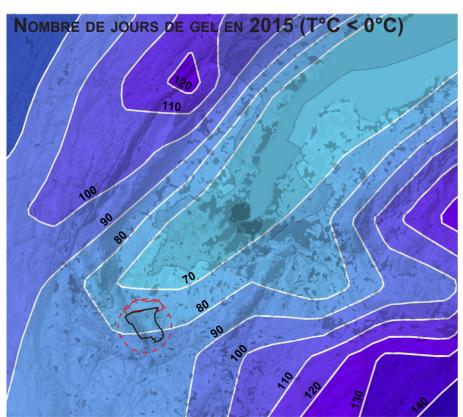
UNE DIMINUTION DES PRÉCIPITATIONS



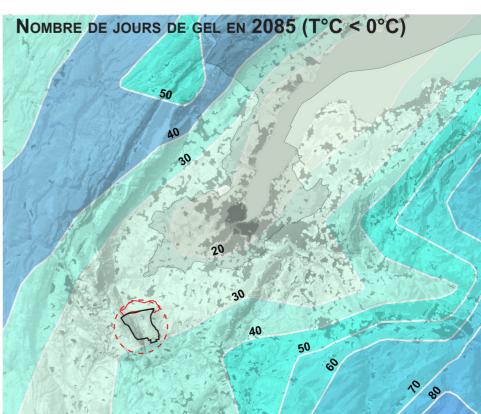
Projections MétéoFrance Scénario sans politique de changement climatique

UN CLIMAT DU SUD DE L'ESPAGNE À ANTICIPER DANS LE GENEVOIS D'ICI 2085

UNE DIVISION PAR 3 DU NOMBRE DE JOURS DE GEL

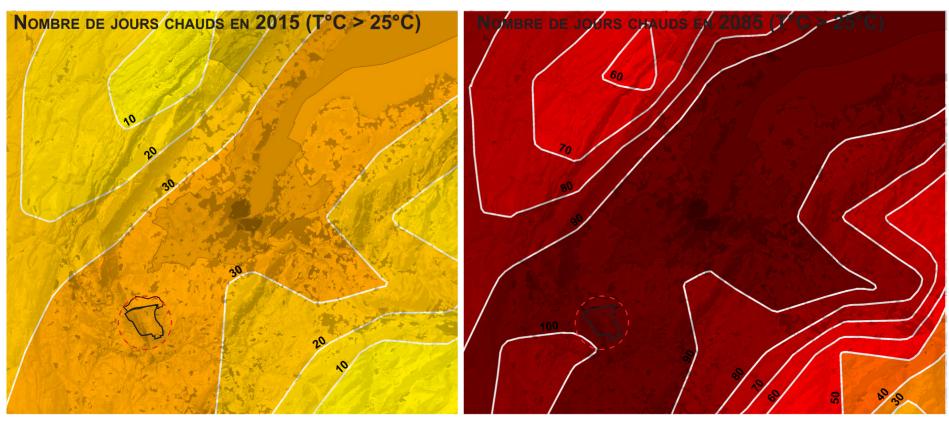


LE GENEVOIS = L'UN DES SECTEURS LES PLUS IMPACTÉS PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE À L'ÉCHELLE NATIONALE



Projections MétéoFrance Scénario sans politique de changement climatique

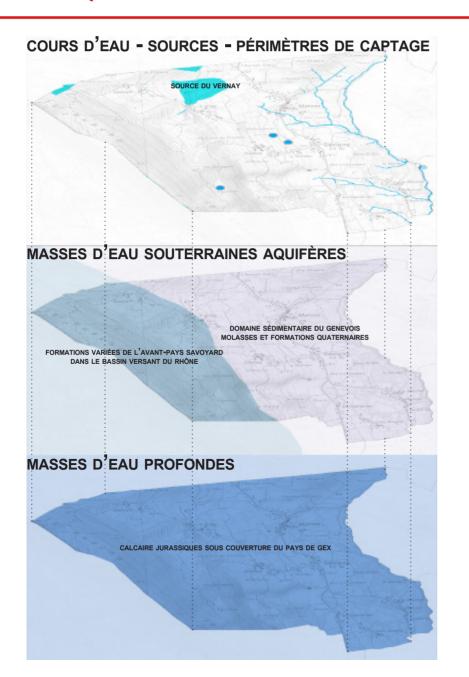
UNE MULTIPLICATION PAR 3 DES PÉRIODES CANICULAIRES



Projections MétéoFrance Scénario sans politique de changement climatique

=> Impacts sur les habitats naturels, les modes de vie, l'économie... => QUELLE(s) ADAPTATION(s) ET ANTICIPATION(s) À L'ÉCHELLE COMMUNALE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ?

DES AQUIFÈRES PLUTÔT VULNÉRABLES



UNE RESSOURCE EN EAUX SOUTERRAINES PROFONDES DE BONNE QUALITÉ.

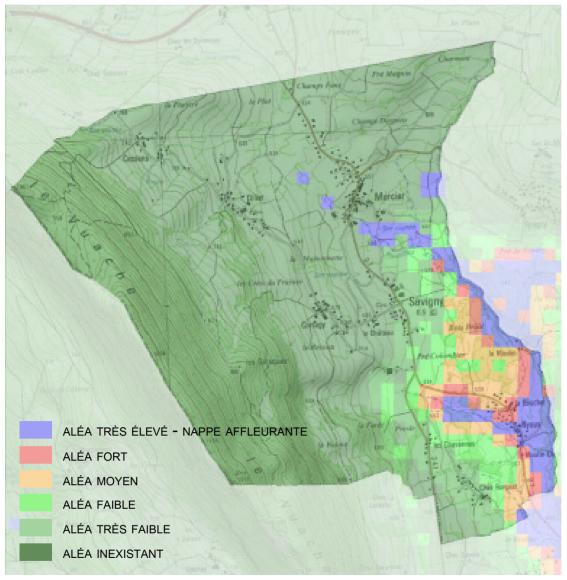
D'FAU DES MASSES SUPERFICIELLES **PLUS** VULNÉRABLES. DE QUALITÉ MOINDRE (BASSIN VERSANT SOUMIS UNE **FORTE** EUTROPHISATION / **ACTIVITÉS** AGRICOLES) ET PRÉSENTANT UN DÉSÉQUILIBRE QUANTITATIF STRUCTUREL (PRÉLÈVEMENT RESSOURCE)

=> NÉCESSITÉ DE RÉDUIRE LES PRÉLÈVEMENTS

=> INCIDENCE SUR LES COURS D'EAU EN SURFACE

=> PROJET MATAILLY À VULBENS (ALIMENTATION EN EAU POTABLE)

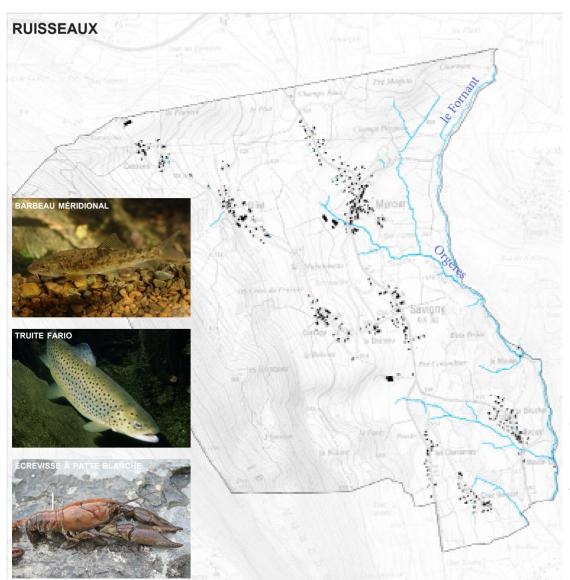
DES RISQUES DE REMONTÉE DE NAPPE D'EAU SOUTERRAINE



LE SUD-EST DE LA COMMUNE EST SUJETTE À DES ALÉAS TRÈS ÉLEVÉS D'INONDATION EN RAISON DE LA PRÉSENCE D'UNE NAPPE AQUIFÈRE AFFLEURANTE.

CES SECTEURS SONT ÉGALEMENT PLUS VULNÉRABLES AUX POLLUTIONS DE L'EAU

UNE QUALITÉ DES COURS D'EAU TRIBUTAIRE DES ACTIVITÉS AMONT



RÉGIME HYDROLOGIQUE NIVAL À INFLUENCE PLUVIALE

FORT RUISSELLEMENT SUR LA PARTIF OUFST

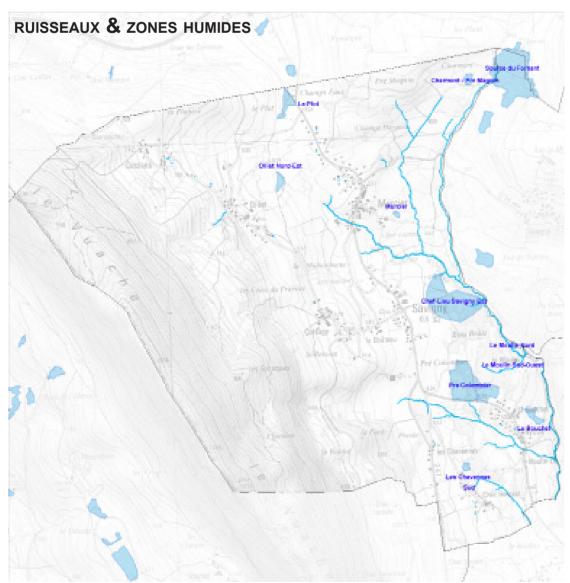
LE FORNANT = RUISSEAU
PERMANENT ET PLUSIEURS
AFFLUENTS TEMPORAIRES
(RUISSEAU D'ORGÈRES...)

=> DES ACTIVITÉS AGRICOLES QUI IMPACTENT LA QUALITÉ DE L'EAU (ÉTAT ÉCOLOGIQUE MOYEN, MAUVAIS ÉTAT CHIMIQUE)

SUD DU FORNANT = UNE FRAYÈRE (=LIEU DE REPRODUCTION) POUR LE BARBEAU MÉRIDIONAL ET LA TRUITE FARIO

+ PRÉSENCE DE L'ÉCREVISSE À PATTES BLANCHES (ESPÈCE PROTÉGÉE SENSIBLE AUX POLLUTIONS)

DES ZONES HUMIDES SOUS PRESSION AGRICOLE



UNE DIZAINE DE ZONES HUMIDES (=MILIEUX REMARQUABLES)

PRÉSENCE DE **PLUSIEURS** ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES (NOTAMMENT À PROXIMITÉ RUISSEAUX):
- SONNEUR À VENTRE JAUNE

- SALAMANDRE TACHETÉE...



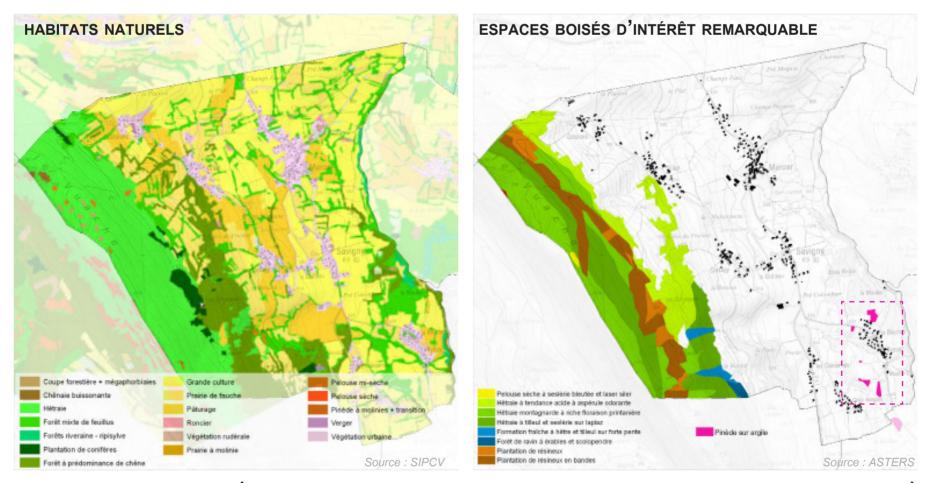
DES ZONES HUMIDES FORTEMENT **IMPACTÉES** PAR **DIVERSES PRATIQUES AGRICOLES:**

- FERTILISATION / NITRATES
- DRAINAGE / ASSÈCHEMENT

DES MILIEUX NATURELS RICHES ET DIVERSIFIÉS



DES MILIEUX NATURELS RICHES ET DIVERSIFIÉS



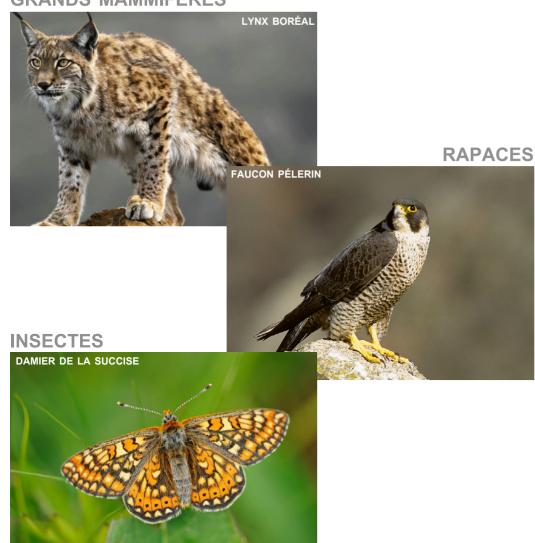
MASSIF BOISÉ DU VUACHE (FORÊT DE PENTE À FORT INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, HÊTRAIE, FORÊT THERMOPHILE) => FONCTION DE REFUGE ET DE RELAIS POUR PLUSIEURS ESPÈCES DE FAUNE (CHAMOIS, LYNX D'EUROPE, LÉZARD VERT...)

UN BOCAGE ALTERNANT PRAIRIES NATURELLES ET PÂTURÉES + LES LINÉAIRES DE HAIES (EN BON ÉTAT)

- => EMBOISEMENT DE PRAIRIES EN PIED DU VUACHE
- => IMPORTANCE DU PASTORALISME

DES MILIEUX NATURELS RICHES ET DIVERSIFIÉS

GRANDS MAMMIFÈRES



350 ESPÈCES (FAUNE / FLORE) RECENSÉES SUR LA COMMUNE DONT:

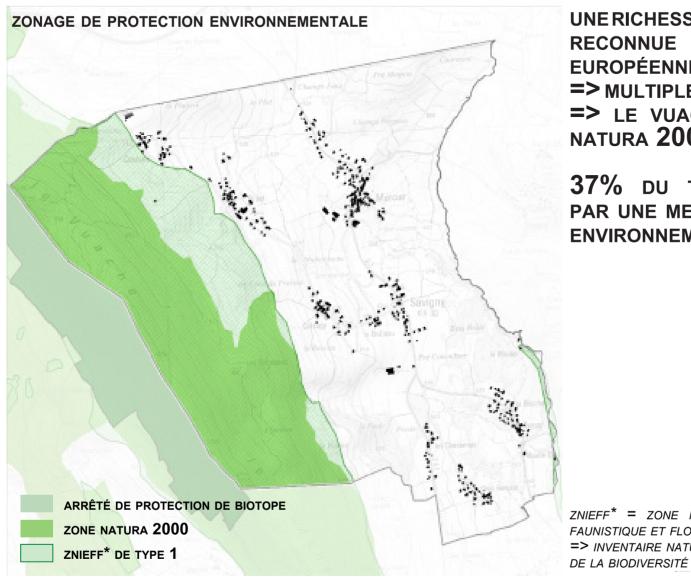
- 18 ESPÈCES INTRODUITES
- 25 INSCRITES SUR LA LISTE ROUGE MONDIALE DES ESPÈCES MENACÉES DONT DES ESPÈCES PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLES

VUACHE = INTÉRÊT MAJEUR POUR L'AVIFAUNE (ESPÈCES NICHEUSES + MIGRATION DE RAPACES...)

IDENTIFICATION D'UN SITE DE NIDIFICATION DU FAUCON PÉLERIN (EXTRÊME SUD-OUEST DE LA COMMUNE)

VUACHE = CORTÈGE D'INSECTES RARES ET MENACÉS (LÉPIDOPTÈRES...)

DES MILIEUX NATURELS RICHES ET DIVERSIFIÉS



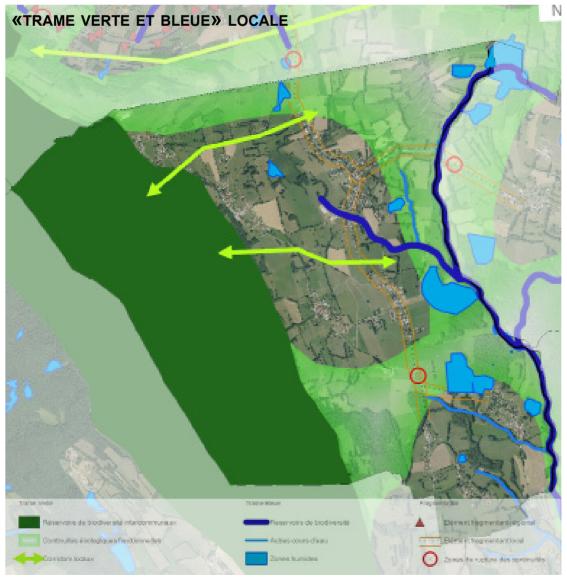
UNERICHESSE ENVIRONNEMENTALE RECONNUE À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

=> MULTIPLES ESPACES PROTÉGÉS => LE VUACHE CLASSÉ = ZONE NATURA 2000

37% DU TERRITOIRE COUVERT PAR UNE MESURE DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

ZNIEFF* = ZONE NATURELLE D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE => INVENTAIRE NATURALISTE RECONNAISSANT LA QUALITÉ

DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES LOCAUX

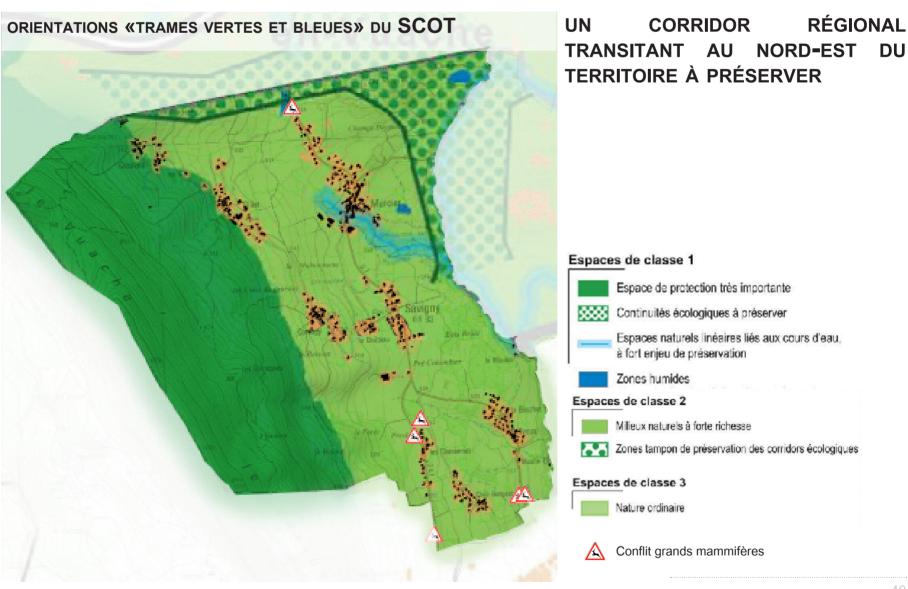


VUACHE = RÉSERVOIR DE BIODIVERSITÉ

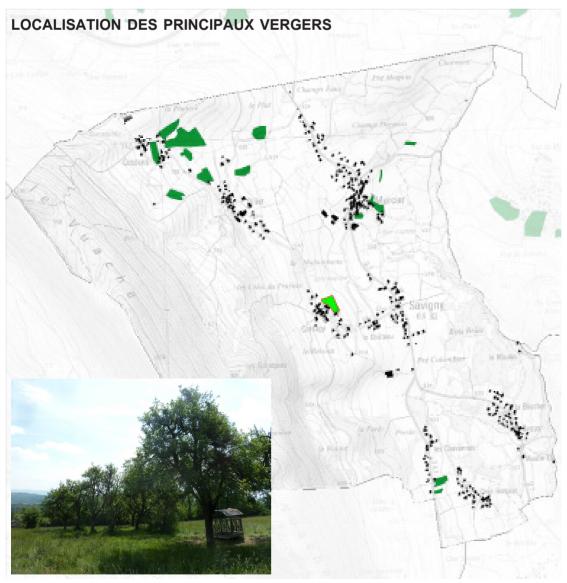
LES PENTES = DES ESPACES-CORRIDORS ARTICULANT LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES (VALLÉE DU FORNANT...)

LES ROUTES DÉPARTEMENTALES = PRINCIPALES FRAGMENTATIONS, TRÈS ACCIDENTOGÈNES POUR LA FAUNE

DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES D'INTÉRÊT RÉGIONAL



DES VERGERS SENESCENTS ET MENACÉS



PLUSIEURSVERGERSPRÉSENTENTUN INTÉRÊT PAYSAGER ET ÉCOLOGIQUE (ZONES D'ALIMENTATION POUR PLUSIEURS ESPÈCES)

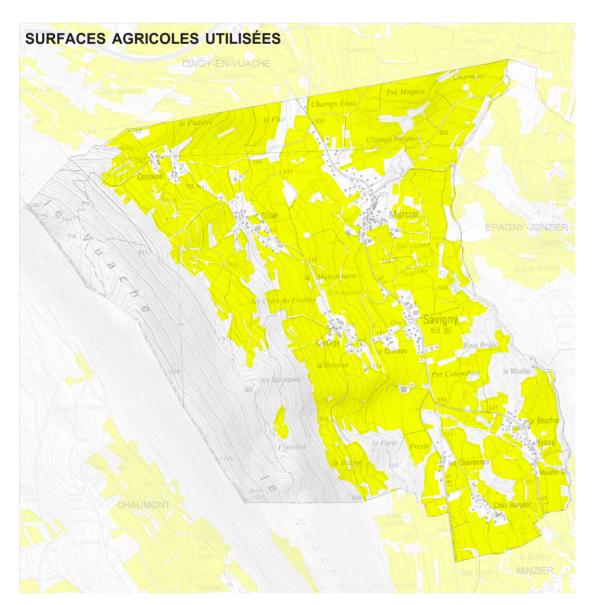
=> FORTE RÉGRESSION DES VERGERS À MURCIER (NOUVELLES URBANISATIONS)

=> CORTAGY : UN VERGER D'INTÉRÊT PARTICULIER POUR LES OISEAUX

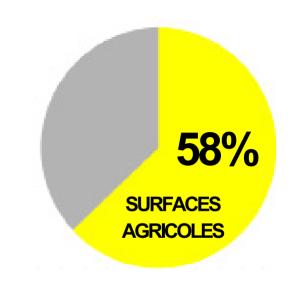
=> PRÉSENCE AVÉRÉE DE LA CHOUETTE CHEVÊCHE (EN VOIE DE DISPARITION SUR LE TERRITOIRE)

UN VIEILLISSEMENT GÉNÉRALISÉ + MORTALITÉ DES VERGERS (ABSENCE DE RÉGÉNÉRATION / ÉVOLUTION DES MODES DE VIE ET PRATIQUES ÉCONOMIQUES : AGRICULTURE VIVRIÈRE)



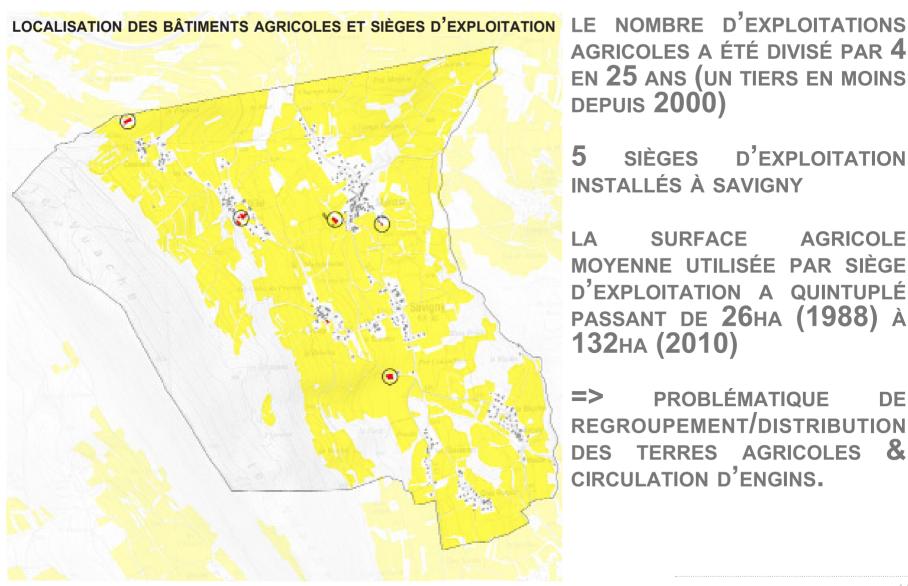


SUPERFICIE COMMUNALE = 1052 HA



DES SURFACES AGRICOLES
DÉCLARÉES EXPLOITÉES
EN RECUL (URBANISATION,
DÉVELOPPEMENT D'ESPACES
BOISÉS)

DES EXPLOITATION AGRICOLES QUI ONT «CHANGÉ D'ÉCHELLE»



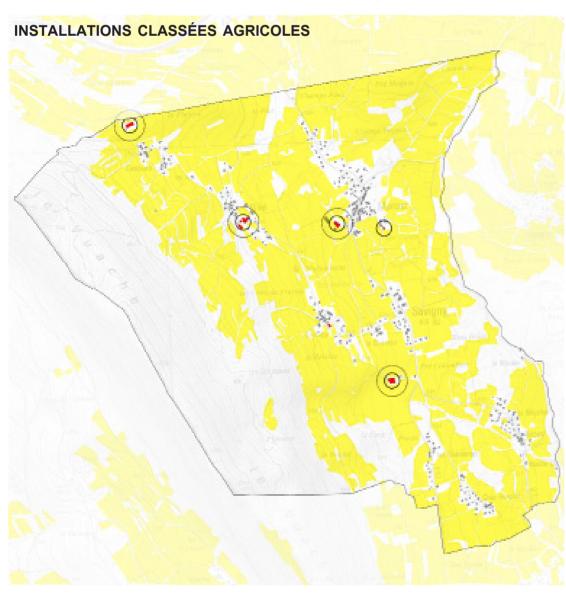
AGRICOLES A ÉTÉ DIVISÉ PAR 4 EN 25 ANS (UN TIERS EN MOINS **DEPUIS 2000)**

SIÈGES D'EXPLOITATION **INSTALLÉS À SAVIGNY**

SURFACE AGRICOLE MOYENNE UTILISÉE PAR SIÈGE D'EXPLOITATION A QUINTUPLÉ PASSANT DE 26HA (1988) À 132на (2010)

PROBLÉMATIQUE REGROUPEMENT/DISTRIBUTION DES TERRES AGRICOLES & CIRCULATION D'ENGINS.

DES EXPLOITATION AGRICOLES QUI ONT «CHANGÉ D'ÉCHELLE»



ACTIVITÉ AGRICOLE DOMINANTE = ÉLEVAGE DE BOVINS-LAIT (4/5 DES EXPLOITATIONS)

UN CHEPTEL EN AUGMENTATION : +13% EN 10 ANS

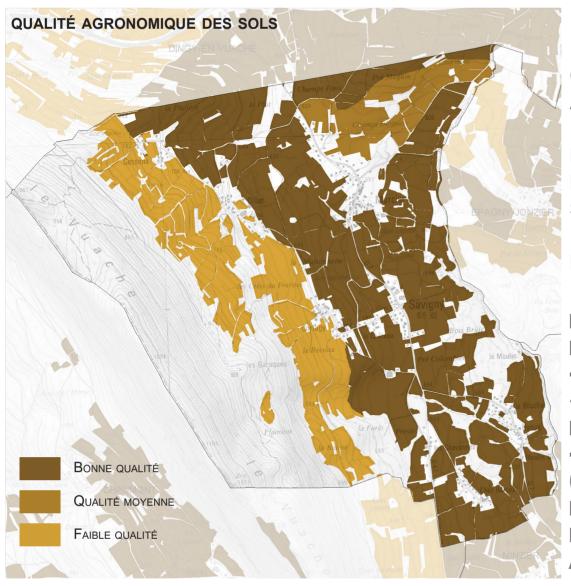
4 SIÈGES D'EXPLOITATION SONT DES «INSTALLATIONS CLASSÉES» (POLLUTIONS & NUISANCES) => PÉRIMÈTRE DE «PROTECTION» ET D'INCOMPATIBILITÉ AVEC L'URBANISATION => IMPLANTATION D'UNE E.A. AU COEUR D'OLLIET

L'URBANISATION RÉCENTE A RÉDUIT DES CONDITIONS D'EXPLOITABILITÉ DES TERRES AGRICOLES:

- DIFFICULTÉ D'ACCÈS AUX PARCELLES
- INCOMPATIBILITÉ AVEC LES SURFACES D'ÉPANDAGE

45

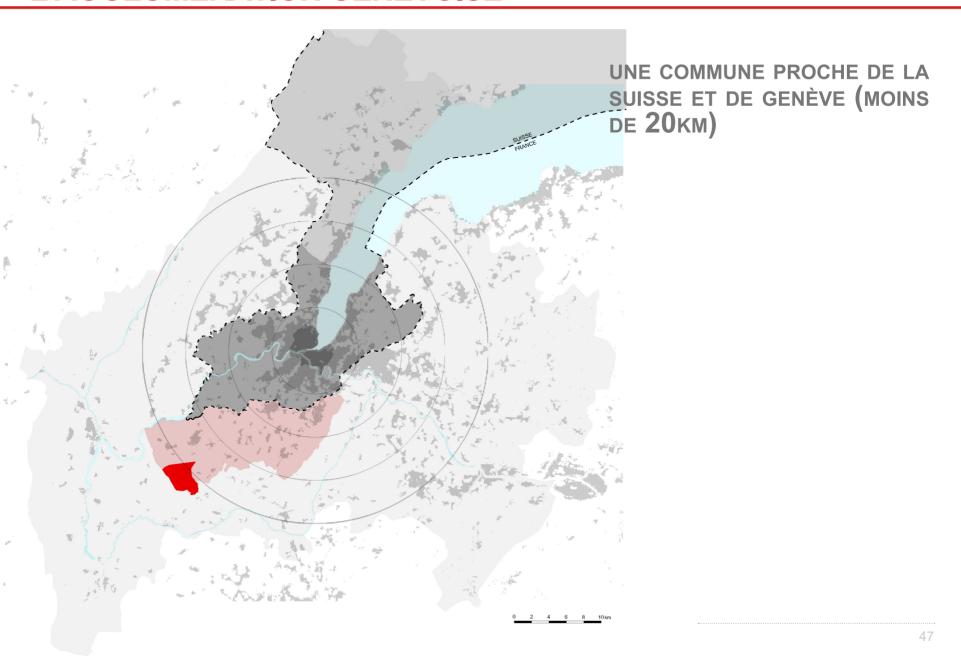
DES EXPLOITATIONS PÉRENNES AUX PRISES AVEC LES EFFETS DE LA PÉRIURBANISATION

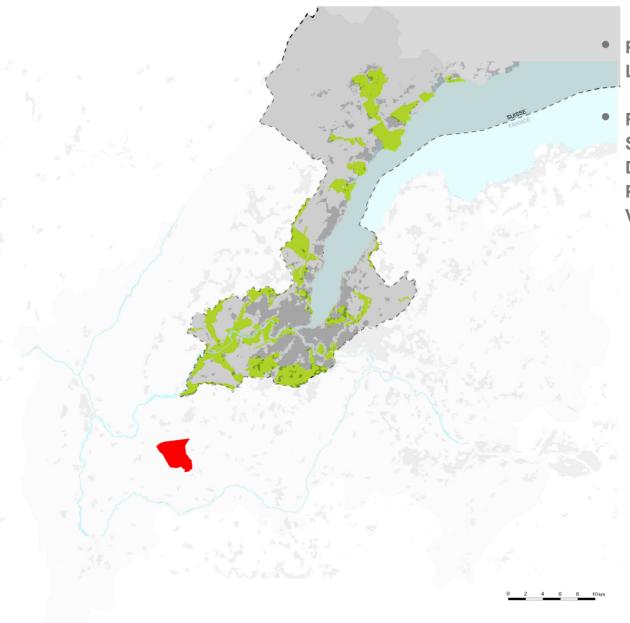


- DE «JEUNES» EXPLOITANTS
- -DES OUTILS DE PRODUCTION DE QUALITÉ (BÂTIMENTS RÉCENTS, AUX NORMES...)
- DES AMBITIONS DE DÉVELOPPEMENT (RECHERCHE DE TRÈS NOMBREUSES SURFACES AGRICOLES)
- UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE POURVOYEUSE D'EMPLOIS (12)

MAIS DES CONFLITS D'USAGE DES VOIRIES :

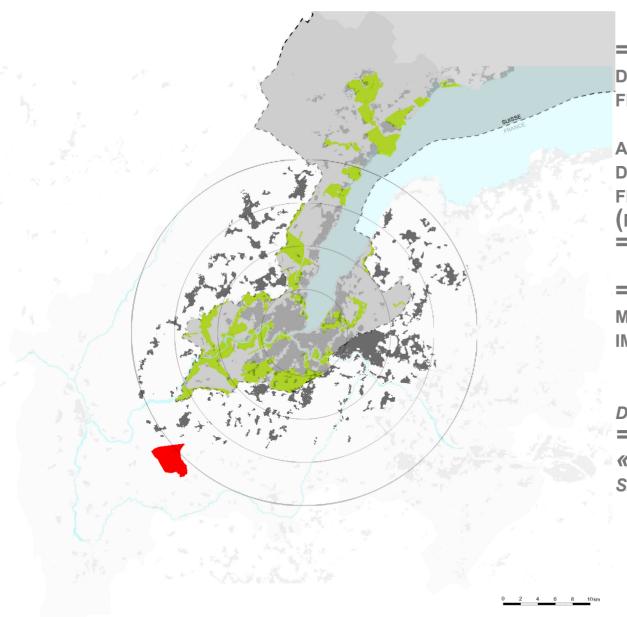
- CIRCULATION DES «PENDULAIRES» / TRAVERSÉES D'ANIMAUX
- PROBLÈMES D'AMÉNAGEMENT (DOS D'ÂNE, ROND-POINT...) EN PARTICULIER LE CARREFOUR RD7 / RD47 POUR LES ENGINS AGRICOLES





PÉNURIE DE LOGEMENTS DANS LE CANTON DE GENÈVE

RÉGLEMENTATION SUISSE STRICTE SUR LA CONSOMMATION DES TERRES AGRICOLES + PRÉSERVATION DE LA CEINTURE VERTE GENEVOISE



=> DESSERREMENT GENEVOIS
DANS LES ESPACES PÉRIURBAINS
FRONTALIERS

ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE
DE LA COURONNE DU GENEVOIS
FRANÇAIS
(PRIX, CADRE DE VIE...)
=> DÉVELOPPEMENT URBAIN

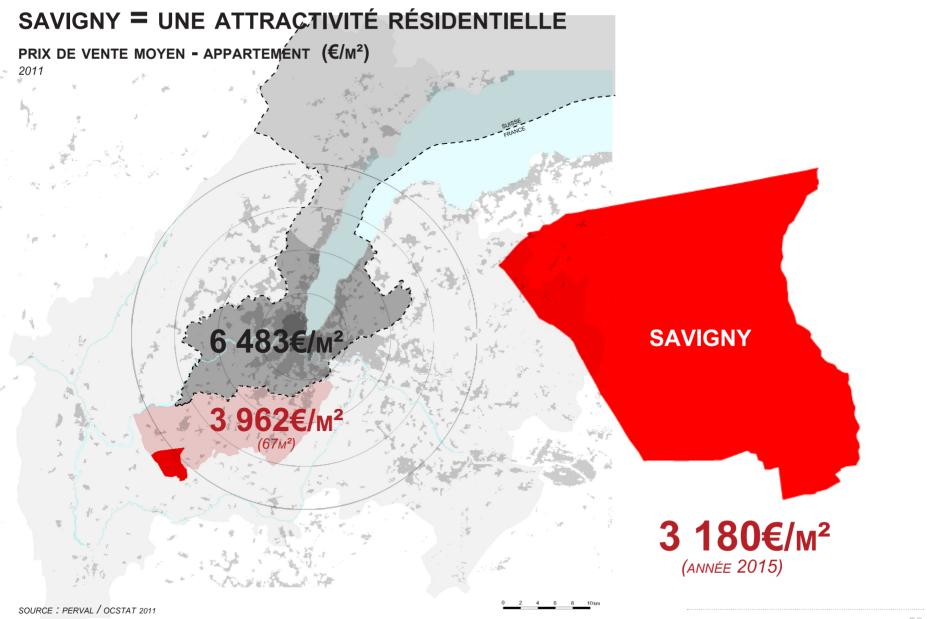
=> EMBALLEMENT DES MARCHÉS FONCIERS, DES PRIX IMMOBILIERS...

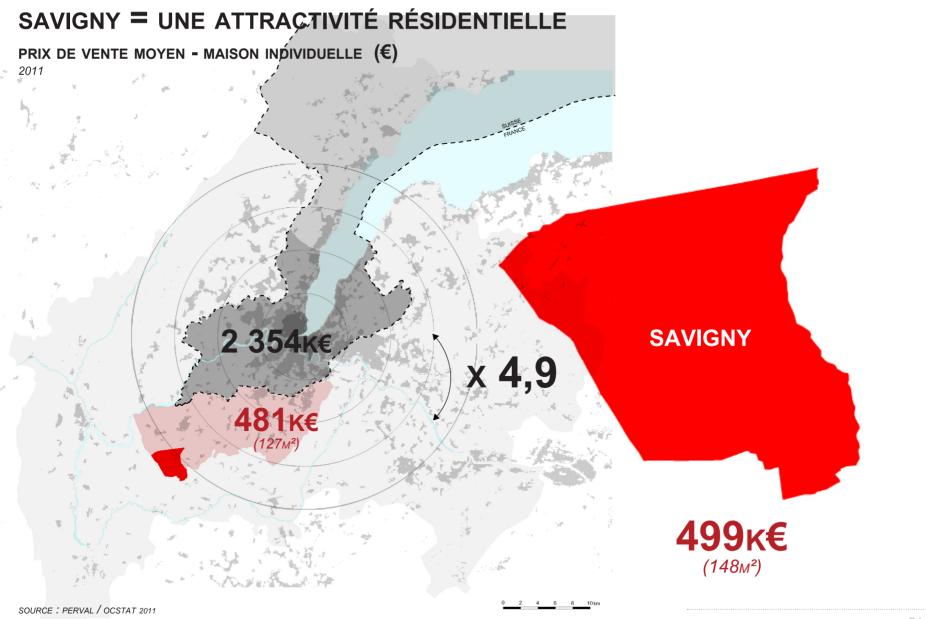
DISTANCE & ACCESSIBILITÉ

=> SAVIGNY EN SITUATION DE

«REPORT» PAR RAPPORT À

SAINT-JULIEN OU VALLEIRY

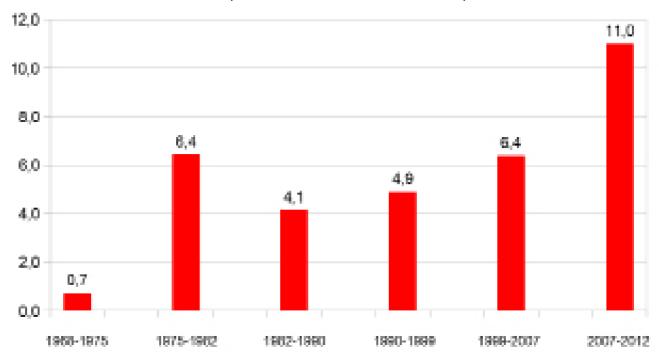




UN EMBALLEMENT CONSTRUCTIF

NOMBRE DE LOGEMENTS RÉALISÉS PAR AN

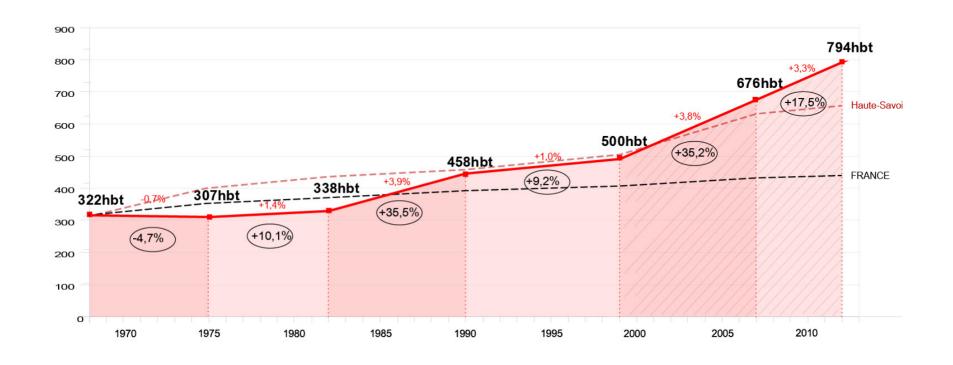
(PAR PÉRIODE INTERCENSITAIRE)



LA PRODUCTION DE LOGEMENTS A QUASI-DOUBLÉ EN L'ESPACE DE 5 ANS

=> LE PLUS HAUT NIVEAU DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS DEPUIS 45 ANS

UNE ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DEPUIS 2000

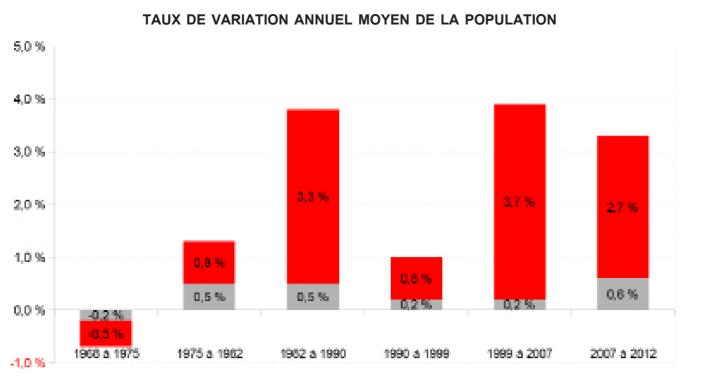


• 794 HBT EN 2012 (+118 HBT DEPUIS 2007) (EN 5 ANS = +17,5%)

UN TAUX DE CROISSANCE ANNUEL
 MOYEN TRÈS SOUTENU = +3,3%
 (ENTRE 2007 ET 2012)

UNE ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DEPUIS 2000

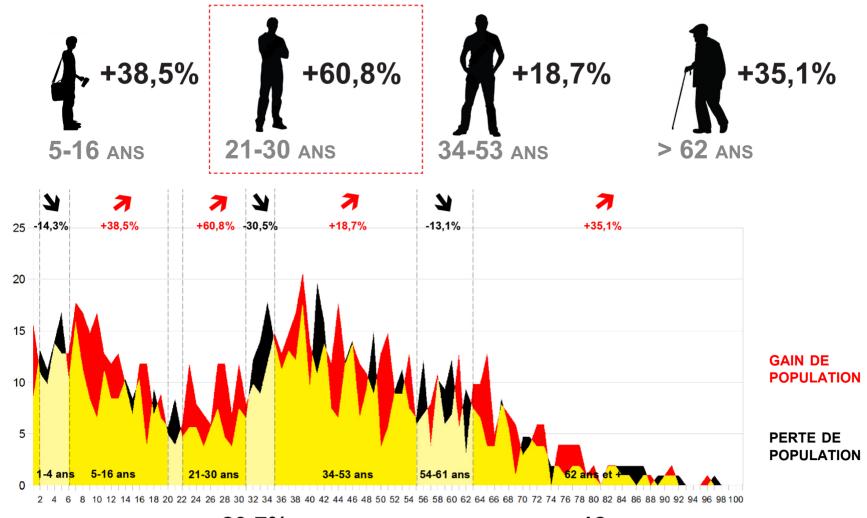
...PORTÉE PAR L'ARRIVÉE DE NOUVEAUX HABITANTS SUR LE TERRITOIRE



SOLDE DES ENTRÉES / SORTIES

SOLDE NATUREL (NAISSANCE/DÉCÈS)

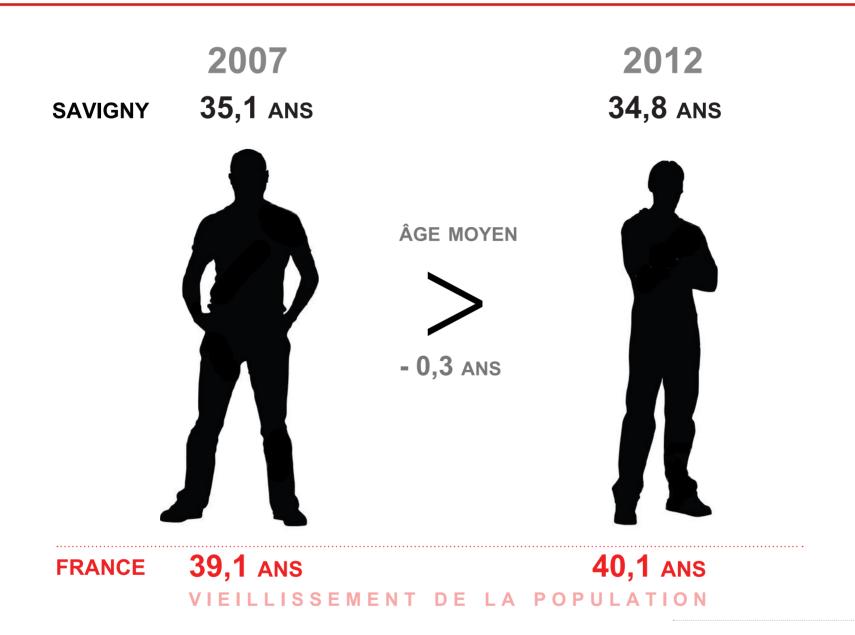
UNE ARRIVÉE MASSIVE DE JEUNES MÉNAGES



29,7% DE LA POPULATION A MOINS DE 18 ANS

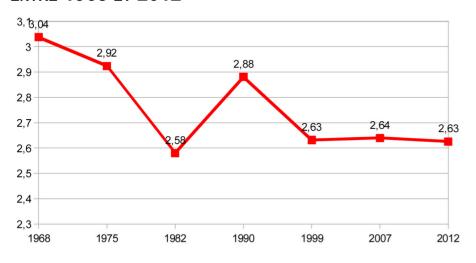
=> INCIDENCES À ANTICIPER EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS (DOUBLEMENT DES EFFECTIFS SCOLAIRES EN 10 ANS)

UNE POPULATION JEUNE, QUI SE RENOUVELLE

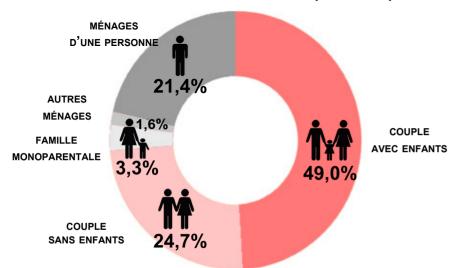


UN RENOUVELLEMENT DE LA POPULATION ASSURÉE PAR LES JEUNES FAMILLES

ÉVOLUTION DE LA TAILLE MOYENNE DES MÉNAGES ENTRE 1968 ET 2012



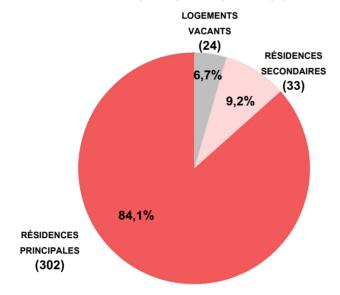
COMPOSITION DES MÉNAGES (EN 2012)



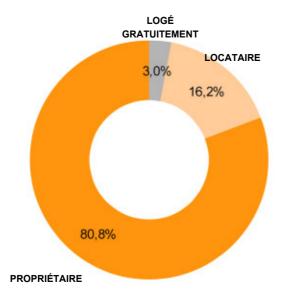
- DEPUIS 15 ANS, LE NOMBRE D'OCCUPANTS MOYEN PAR RÉSIDENCE PRINCIPALE N'A PAS ÉVOLUÉ
- UN PARC DE LOGEMENTS QUI ACCUEILLE DE MANIÈRE PRÉFÉRENTIELLE LES FAMILLES : 2,63 OCCUPANTS PAR RÉSIDENCE PRINCIPALE (FRANCE = 2,26)
- LA MOITIÉ DES MÉNAGES = COUPLES AVEC ENFANTS
- DES MÉNAGES AU NIVEAU DE VIE ÉLEVÉS (REVENU MÉDIAN = 35837€) MAIS DE FORTES DISPARITÉS DE REVENUS

UN PARC DE LOGEMENTS EN MUTATION

RÉPARTITION DU PARC DE LOGEMENTS



STATUTS D'OCCUPATION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES



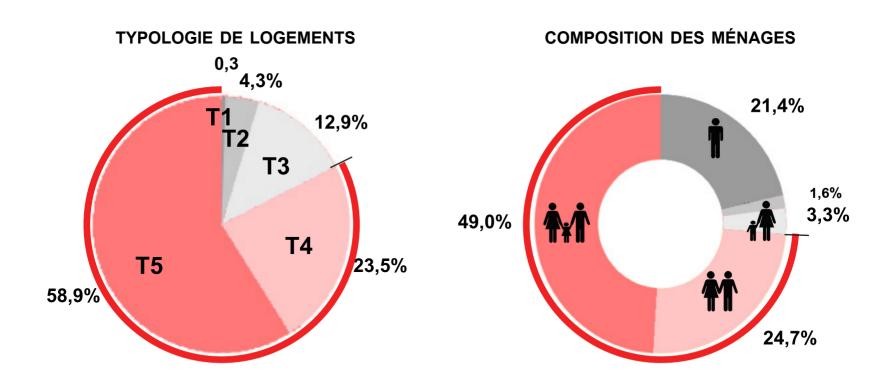
• UN ACCROISSEMENT IMPORTANT DU PARC DE LOGEMENTS : ENTRE 2007 ET 2012, LE NOMBRE DE LOGEMENTS S'EST ACCRU DE 55 UNITÉS (+18%), SOIT 11 LOGEMENTS PAR AN.

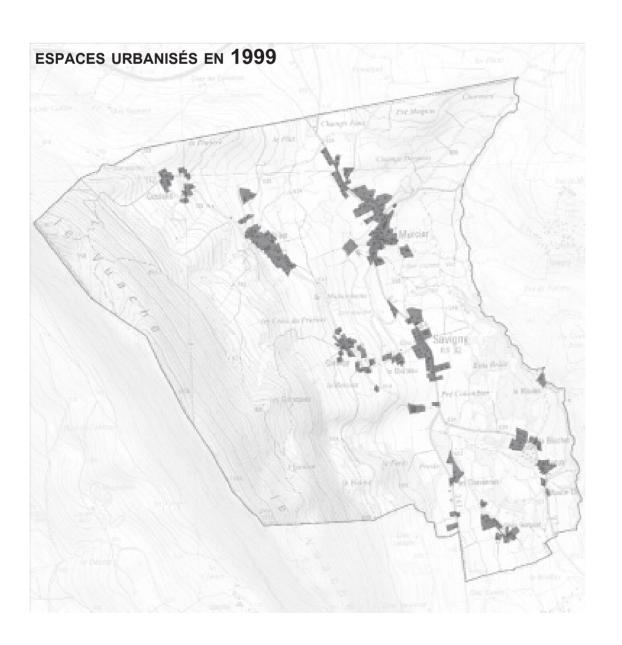
• LE NOMBRE DE LOGEMENTS COLLECTIFS A DOUBLÉ EN 5 ANS PASSANT DE 14 À 31 LOGEMENTS (8,7% DU PARC)

• LA PART DU LOGEMENT LOCATIF EST PASSÉ DE 11,7% À 16,2% =>PLH 2013-2019 = 5 LOGEMENTS AIDÉS À RÉALISER

UNE COMPOSITION DE L'OFFRE EN LOGEMENTS ORIENTÉE ESSENTIELLEMENT VERS LES FAMILLES

UN PARC CONSTITUÉ PRINCIPALEMENT DE GRANDS LOGEMENTS (82,4% DE T4-T5)





En 1999

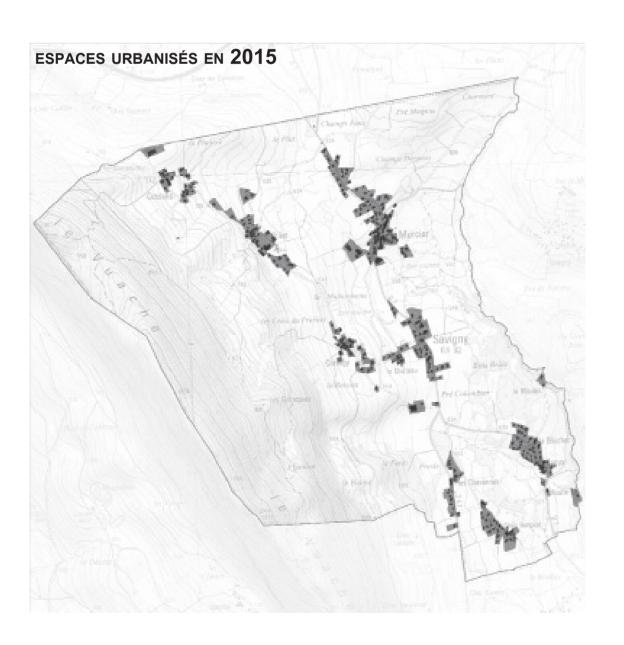
41,2 HA URBANISÉS

253 LOGEMENTS (190 RÉSIDENCES PRINCIPALES)

500 HABITANTS

DENSITÉ MOYENNE BRUTE => 6,2 LGT/HA

TAILLE MOYENNE
DES TERRAINS = 1627 M²



En 2015

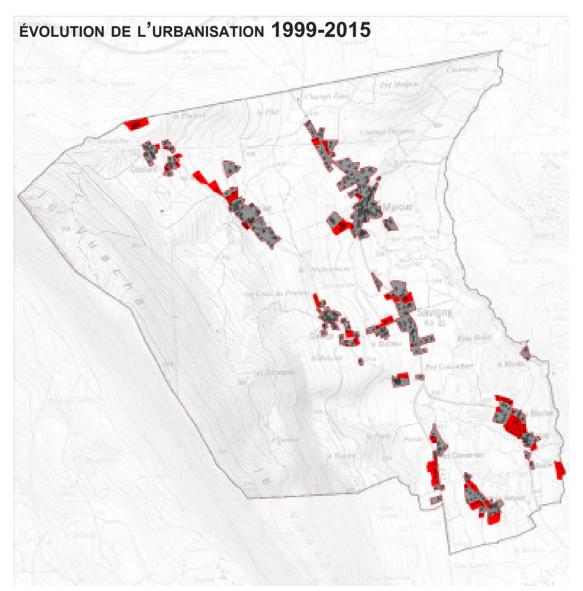
56,1 HA URBANISÉS

359 LOGEMENTS*
(302 RÉSIDENCES PRINCIPALES)

794 HABITANTS*

DENSITÉ MOYENNE BRUTE => 6,4 LGT/HA

TAILLE MOYENNE DES TERRAINS = 1563m²



ÉVOLUTION 1999-2015

+14,9 HA URBANISÉS (+36,3%)

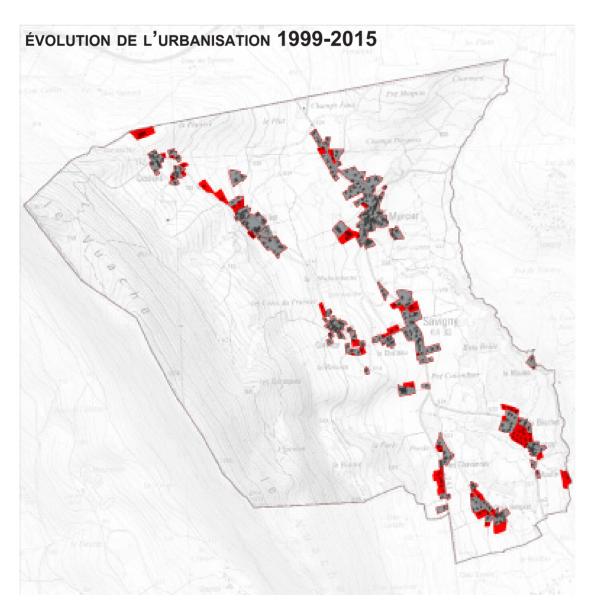
+106 LOGEMENTS (+41,9%)

+294 HABITANTS (+58,8%)

UNE STAGNATION DE LA DENSITÉ MOYENNE DE LOGEMENTS SUR LE TERRITOIRE (6,4 LGT/HA)

ORIENTATIONS SCOT 2024:

- 3 HA «D'EXTENSION URBAINE»
- 25 LGT/HA



RYTHME ANNUEL 1999-2015

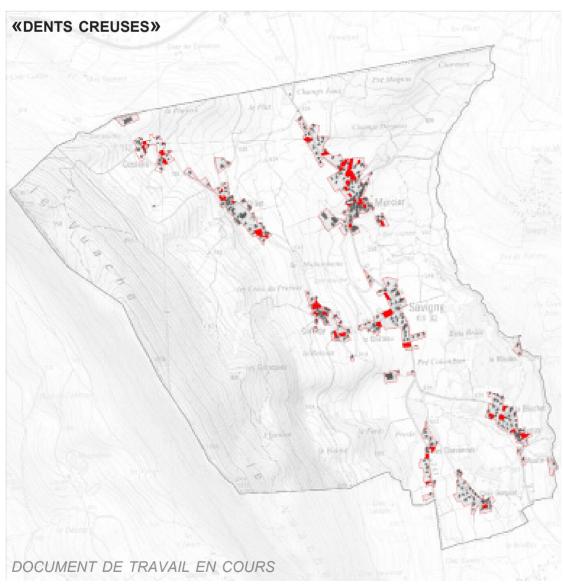
1,0 HECTARE CONSOMMÉ
PAR AN

7 LOGEMENTS RÉALISÉS PAR AN

+19,6 HABITANTS

UNE FORTE CONSOMMATION DE FONCIER DANS DES HAMEAUX «NON STRATÉGIQUES»: NYOUX, Les Chavannes, Chez BORGEAT

(SECTEURS À FORTES CONTRAINTES E N V I R O N N E M E N T A L E S , HYDRAULIQUES, PAYSAGÈRES...)



DENTS CREUSES = 4,7 HA

ORIENTATIONS DU SCOT : EXTENSIONS URBAINES DE 3HA MAXI

(SOUS RÉSERVE DE JUSTIFICATION DU POTENTIEL DISPONIBLE EN RENOUVELLEMENT URBAIN ET EN DENSIFICATION)

UN PAYSAGE QUI SE «STANDARDISE» PAR L'ÉTALEMENT DE L'URBANISATION

LES CHAVANNES, UNE URBANISATION LINÉAIRE





UNE ARCHITECTURE QUI SE BANALISE EN ENTRÉE DE HAMEAU

NYOUX



UNE ARCHITECTURE VERNACULAIRE & DE MULTIPLES ELEMENTS PATRIMONIAUX QUI S'OUBLIENT

VIEILLES FERMES, CHÂTEAU, CHAPELLE...



UN PAYSAGE COLLINAIRE SENSIBLE

DE TRÈS FORTES COVISIBILITÉS - DES ESPACES SENSIBLES DU POINT DE VUE PAYSAGER, EN PARTICULIER LE CHEF-LIEU



UN PAYSAGE COLLINAIRE SENSIBLE



UN PAYSAGE COLLINAIRE SENSIBLE

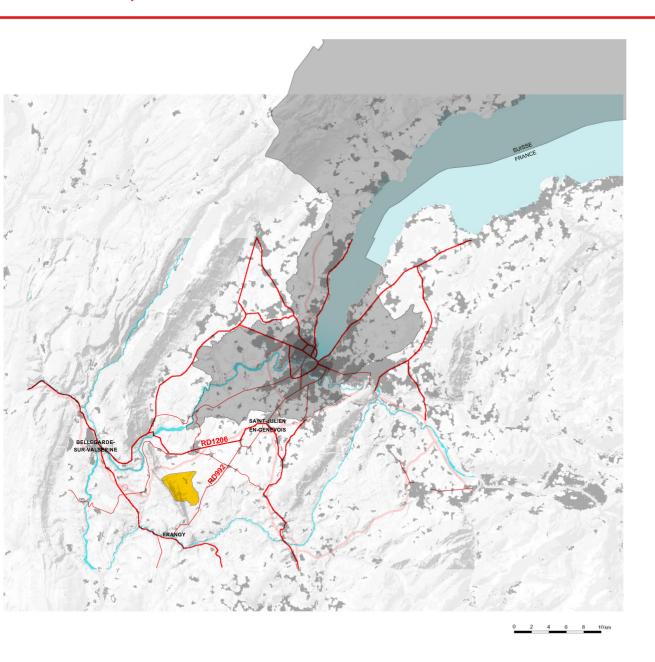


- UN PAYSAGE BOCAGER RAMIFIÉ
- CLAIRIÈRES & ESPACES SEMI-OUVERTS
- DES VUES REMARQUABLES ÉLOIGNÉES (MONT BLANC...)
- UN PAYSAGE ENCADRÉ PAR LES COTEAUX BOISÉS

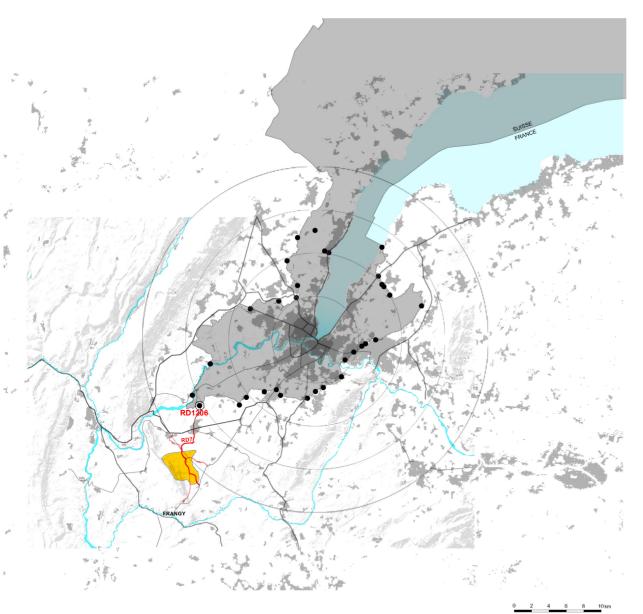
DES ÉLÉMENTS PAYSAGERS MENACÉS



SAVIGNY, UNE COMMUNE EN RETRAIT DES PRINCIPAUX AXES DE TRANSPORT



LA RD 7/RD47. AXES DE TRANSIT LOCAL DIRECTS VERS LA SUISSE ET LE PAYS DE GEX



UNE PROXIMITÉ DE LA SUISSE (DOUANE DE CHANCY)

RD7 = UN AXE D'ÉVITEMENT DE LA RD992 (BOUCHONS DE SAINT-JULIEN)

RD7/RD47 = AXES DE TRANSIT**DES FRONTALIERS**

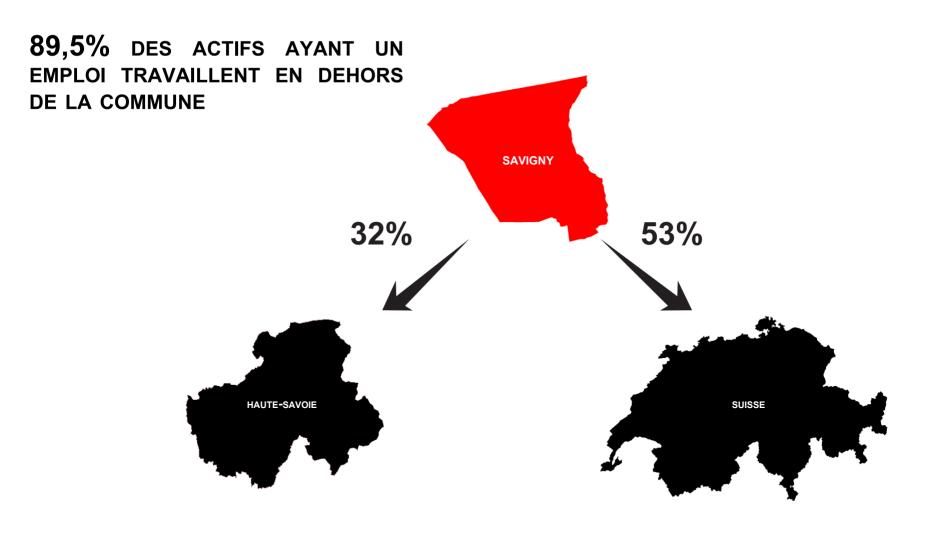
RD992 (FRANGY-JONZIER)
• 2006 = 3040v/J

- 2014 = 3793 v/J

(4,6% DE POIDS LOURDS)

EN 8 ANS: + 24,8% DE TRAFIC

DES MIGRATIONS PENDULAIRES QUI S'ACCROISSENT



LA RD 7/RD47, AXES DE TRANSIT LOCAL DIRECTS VERS LA SUISSE ET LE PAYS DE GEX

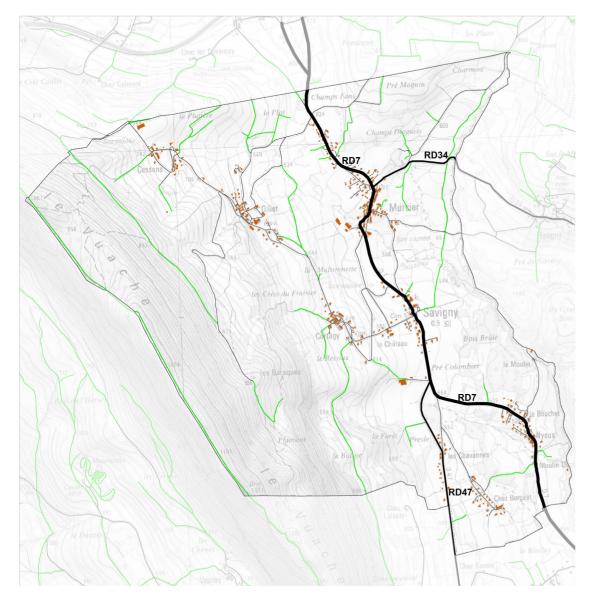


LA MOITIÉ DU **TRAFIC** SAVIGNY EST PORTÉE PAR DU TRANSIT (PÉRIURBANISATION)

RD7 =

- 800 V/J À NYOUX 1600 V/J AU CHEF-LIEU & MURCIER

UN RÉSEAU DE VOIRIES PRINCIPALES QUI AGGLOMÈRE TOUTES LES FONCTIONS



UN RÉSEAU ASSEZ PEU HIÉRARCHISÉ QUI REPOSENT SUR 3 AXES ROUTIERS PRINCIPAUX (RD7, RD47, RD34)

DES AXES QUI CUMULENT TOUTES LES FONCTIONS DE CIRCULATION:

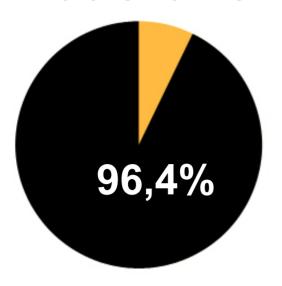
- AXES DE TRANSIT
- AXES DE RELATIONS INTER-HAMEAUX
- AXES DE DESSERTE

LA RD7, UN AXE ACCIDENTOGÈNE:

- -3/4 DES AUTOMOBILISTES NE RESPECTENT PAS LA LIMITATION DE VITESSE (50km/h)
- DE VITESSE (50KM/H)
 2 ACCIDENTS (2005-2010)
- -COLLISIONS AVÈC LES GRANDS MAMMIFÈRES...

DE PLUS EN PLUS DE VÉHICULES SUR LE TERRITOIRE SAVIGNERAND

TAUX DE MOTORISATION DES MÉNAGES



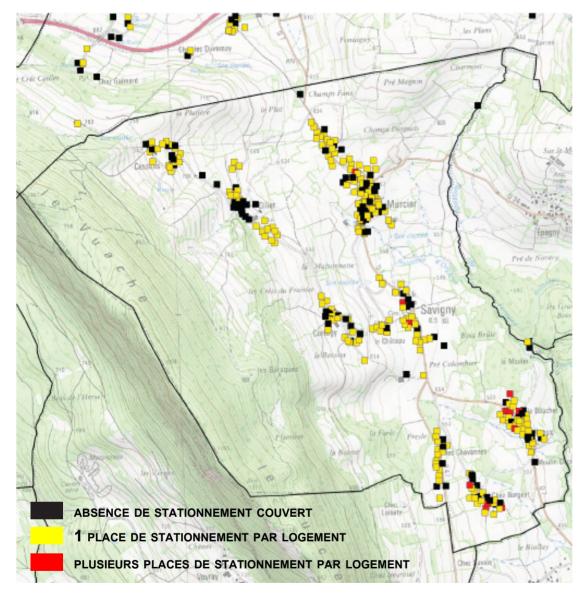


25,4% DES MÉNAGES ONT UNE VOITURE



71,0% DES MÉNAGES ONT DEUX VOITURES OU PLUS

DES COEURS DE HAMEAUX DÉPOURVUS DE STATIONNEMENTS INDIVIDUELS



- 92,5% DES RÉSIDENCES PRINCIPALES DISPOSENT D'UN EMPLACEMENT COUVERT RÉSERVÉ AU STATIONNEMENT
- LES SECTEURS DE BÂTI ANCIEN = UNE OFFRE EN STATIONNEMENT PLUS LIMITÉE

POUR NE PAS CONCLURE

- SAVIGNY = UN ÉCRIN PAYSAGER ET UNE PLURALITÉ D'HABITATS NATURELS REMARQUABLES
- SOUMISE À UNE FORTE PRESSION PÉRIURBAINE (ACCÉLÉRATION DU RYTHME DE CONSTRUCTION, AUGMENTATION DES PRIX IMMOBILIERS, ÉVOLUTION DES FORMES BÂTIES) ET À DE NOUVELLES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES (ÉCONOMIE DU FONCIER)
- UNE ORGANISATION DU TERRITOIRE (MULTIPLES HAMEAUX) ET DES MODES DE VIE DÉPENDANTS DE LA VOITURE... QUI IMPACTENT LE TERRITOIRE (CIRCULATION, STATIONNEMENT...)
- => QUELLE MAÎTRISE DE L'URBANISATION SUR LE TERRITOIRE ?
- => QUELLE VALORISATION DES QUALITÉS PATRIMONIALES, PAYSAGÈRES, ÉCOLOGIQUES DU TERRITOIRE ?
- => QUELLE ADAPTATION ÉCONOMIQUE ET CLIMATIQUE DU TERRITOIRE ?

PLAN LOCAL D'URBANISME

SAVIGNY



MERCI DE VOTRE ATTENTION